

LA GENERALE OBLIG-SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2018

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 11.212.269, un actif net de D : 11.176.565 et un bénéfice de la période de D : 115.715.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les disponibilités représentent au 31 mars 2018, 28,75% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	6 984 780,478	9 098 898,844	7 504 447,633
Obligations et valeurs assimilées		6 496 137,255	8 320 551,892	7 020 577,016
Titres des Organismes de Placement Collectif		488 643,223	778 346,952	483 870,617
Placements monétaires et disponibilités		4 220 028,480	3 599 258,371	2 339 265,863
Placements monétaires	5	996 828,189	998 487,182	998 524,815
Disponibilités		3 223 200,291	2 600 771,189	1 340 741,048
Créances d'exploitation	6	7 460,490	8 537,480	6 123,677
		11 212 269,448	12 706 694,695	9 849 837,173
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	24 291,859	21 900,289	21 759,506
Autres créditeurs divers	8	11 412,836	32 387,235	18 146,190
		35 704,695	54 287,524	39 905,696
ACTIF NET				
Capital	9	10 671 077,452	12 059 845,249	9 456 320,975
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		398 853,741	490 007,364	13,694
Sommes distribuables de l'exercice en cours		106 633,560	102 554,558	353 596,808
ACTIF NET		11 176 564,753	12 652 407,171	9 809 931,477
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 212 269,448	12 706 694,695	9 849 837,173

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>94 834,832</u>	<u>115 596,980</u>	<u>462 739,218</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		94 833,377	115 465,624	439 591,662
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1,455	131,356	23 147,556
Revenus des placements monétaires	11	<u>29 304,518</u>	<u>26 817,405</u>	<u>94 871,454</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>10 313,308</u>	<u>9 702,292</u>	<u>18 973,742</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>134 452,658</u>	<u>152 116,677</u>	<u>576 584,414</u>
Charges de gestion des placements	13	(18 392,220)	(21 900,509)	(77 899,497)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>116 060,438</u>	<u>130 216,168</u>	<u>498 684,917</u>
Autres charges	14	(5 338,291)	(5 946,360)	(22 270,642)
Contribution conjoncturelle		-	(10 191,835)	(41 797,975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>110 722,147</u>	<u>114 077,973</u>	<u>434 616,300</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 088,587)	(11 523,415)	(81 019,492)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>106 633,560</u>	<u>102 554,558</u>	<u>353 596,808</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 088,587	11 523,415	81 019,492
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	2 110,252
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 992,371	7 013,006	1 186,759
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>115 714,518</u>	<u>121 090,979</u>	<u>437 913,311</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	115 714,518	121 090,979	437 913,311
Résultat d'exploitation	110 722,147	114 077,973	434 616,300
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 992,371	7 013,006	1 186,759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	2 110,252
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(367 873,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 250 918,758	138 408,843	(2 653 015,793)
Souscriptions			
- Capital	6 834 635,145	7 679 850,765	22 790 774,649
- Régularisation des sommes non distribuables	1 629,198	1 311,704	(6 973,020)
- Régularisation des sommes distribuables	290 061,667	332 703,195	784 871,279
Rachats			
- Capital	(5 624 728,668)	(7 535 240,127)	(25 242 053,199)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 771,569)	(1 868,950)	2 496,683
- Régularisation des sommes distribuables	(248 907,015)	(338 347,744)	(982 132,185)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 366 633,276	259 499,822	(2 582 975,872)
ACTIF NET			
En début de période	9 809 931,477	12 392 907,349	12 392 907,349
En fin de période	11 176 564,753	12 652 407,171	9 809 931,477
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	95 876	120 726	120 726
En fin de période	108 143	122 192	95 876
VALEUR LIQUIDATIVE	103,350	103,545	102,319
TAUX DE RENDEMENT	1,01%	0,87%	3,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERAL OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension »

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à D : 6.984.780,478, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
		6 334 091,750	6 496 137,255	58,12%
Obligations des sociétés				
		6 333 225,500	6 495 236,298	58,11%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	187 183,036	1,67%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	416 379,617	3,73%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	342 473,495	3,06%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	142 978,613	1,28%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	143 242,945	1,28%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	164 350,809	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	40 000,000	40 212,646	0,36%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	240 000,000	245 099,310	2,19%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	314 459,710	2,81%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	100 109,254	0,90%
EO ATL 2011	2 000	40 000,000	40 257,534	0,36%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000,000	61 297,184	0,55%
EO ATL 2013-2	500	30 000,000	30 648,592	0,27%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	63 001,512	0,56%
EO ATL 2014-3	2 000	80 000,000	80 679,627	0,72%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	180 000,000	181 035,617	1,62%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	160 000,000	160 450,104	1,44%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	150 000,000	150 754,521	1,35%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	120 000,000	121 964,450	1,09%
EO BTK 2009	1 000	46 635,500	46 839,554	0,42%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	57 150,000	58 231,122	0,52%
EO CIL SUB 2008	4 000	80 000,000	80 966,137	0,72%
EO CIL 2013/1	250	5 000,000	5 088,986	0,05%
EO CIL 2013/1	130	2 600,000	2 653,377	0,02%
EO CIL 2013/1	170	3 400,000	3 460,510	0,03%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	41 929,731	0,38%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 075,748	0,13%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 075,748	0,13%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	60 000,000	61 539,221	0,55%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	40 000,000	41 026,148	0,37%

EO HL 2015/1	3 000	180 000,000	183 868,038	1,65%
EO HL 2015/2	3 500	210 000,000	210 140,844	1,88%
EO HL 2015/2	500	30 000,000	30 020,121	0,27%
EO HL 2016/2	2 000	160 000,000	163 326,598	1,46%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	104 443,288	0,93%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	20 000,000	20 177,206	0,18%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	42 133,567	0,38%
EO TL 2014/2	3 000	120 000,000	122 124,756	1,09%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	96 181,136	0,86%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	175 000,000	180 267,836	1,61%
EO UIB 2011/2	4 000	57 040,000	57 489,944	0,51%
EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	439 550,598	3,93%
EO UIB SUB 2016	3 000	240 000,000	243 308,712	2,18%
EO BTE 2011	1 000	20 000,000	20 142,431	0,18%
EO BTE 2016	1 500	120 000,000	121 284,559	1,09%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	21 015,496	0,19%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 777,863	0,28%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	60 000,000	60 342,904	0,54%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	60 000,000	60 348,474	0,54%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	125 975,146	1,13%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	188 962,717	1,69%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	614 889,206	5,50%
Emprunt national		866,250	900,957	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	866,250	900,957	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		465 794,954	488 643,223	4,37%
Titres des OPCVM		465 794,954	488 643,223	4,37%
FINA O SICAV	670	69 572,629	70 031,750	0,63%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	112 942,638	1,01%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	38 532,500	0,34%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 875,000	0,24%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 698,500	0,47%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	118 603,665	1,06%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 959,170	0,62%
TOTAL		6 799 886,704	6 984 780,478	62,49%
Pourcentage par rapport à l'Actif				62,30%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à D : 996.828,189, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	992 951,537	996 828,189	8,92%
Certificat de dépôt CIL au 19/04/2018 à 8% pour 40 jours	1 000 000	992 951,537	996 828,189	8,92%
TOTAL	1 000 000	992 951,537	996 828,189	8,92%
Pourcentage par rapport au total des actifs				8,89%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à D : 7.460,490 contre D : 8.537,480 au 31/03/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7 457,902	8 528,305	6 061,253
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	59,836
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2,588	9,175	2,588
Total	7 460,490	8 537,480	6 123,677

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à D : 24.291,859 contre D : 21.900,289 au 31/03/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	7 366,593	1 454,540	5 899,640
Rémunération du gestionnaire	16 925,266	20 445,749	15 859,866
Total	24 291,859	21 900,289	21 759,506

Note 8 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à D : 11.412,836 contre D : 32.387,235 au 31/03/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 143,083	12 465,730	9 468,590
CMF	971,862	1 036,341	869,271
Etat, retenue à la source	8 297,891	8 693,329	7 808,329
Contribution conjoncturelle	-	10 191,835	-
Total	11 412,836	32 387,235	18 146,190

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2018 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Souscriptions réalisées

Montant	6 834 635,145
Nombre de titres émis	69 295
Nombre d'actionnaires nouveaux	34

Rachats effectués

Montant	(5 624 728,668)
Nombre de titres rachetés	(57 028)
Nombre d'actionnaires sortants	(37)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(142,371)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 992,371
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	-

Capital au 31-03-2018

Montant	10 671 077,452
Nombre de titres	108 143
Nombre d'actionnaires	376

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 94.834,832 pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018, contre D : 115.596,980 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
Revenus des obligations - intérêts	94 801,066	115 465,624	439 570,202
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (Emprunt National)	32,311	-	21,460
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>			
Revenus des Titres OPCVM - Dividendes	-	-	22 817,707
Revenus des parts de Fonds communs de créances - intérêts	1,455	131,356	329,849
Total	94 834,832	115 596,980	462 739,218

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à D : 29.304,518, contre D : 26.817,405 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	8 134,627	8 650,582	30 093,525
Intérêts des certificats de dépôts	21 169,891	18 166,823	64 777,929
Total	29 304,518	26 817,405	94 871,454

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à D : 10.313,308, contre D : 9.702,292 pour la même période de l'exercice 2017, et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à D : 18.392,220, contre D : 21.900,509 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Commission de gestion de la CGI	16 925,267	20 445,749	71 999,637
Rémunération du dépositaire	1 466,953	1 454,760	5 899,860
Total	18 392,220	21 900,509	77 899,497

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à D : 5.338,291, contre D : 5.946,360 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Honoraires commissaire aux comptes	2 465,730	2 465,730	9 999,905
Redevance CMF	2 844,812	3 465,378	12 203,331
Autres	27,749	15,252	67,406
Total	5 338,291	5 946,360	22 270,642

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.